

RÉGIME DE PRÉVOYANCE
CONVENTIONNEL DE
L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
ETUDE D'IMPACT D'UN RELÈVEMENT DES PLAFONDS DU
HDS

18 DÉCEMBRE 2025



Le Comité a souhaité connaître l'impact du relèvement du plafond de remboursement à 750 € de certains Packs pour le porter à 800 €, 850 € ou 1 000 €

- Pour mémoire certaines dépenses sont remboursées à hauteur de :
 - 750 € pour les packs aidant, décès, hospitalisation et maladie grave
 - 150 € pour la prévention dépistage
 - 200 € pour la prévention alimentation
 - 500 € pour la psychomotricité / ergothérapie
- Certaines maladies (redoutées) donnent lieu au versement d'un forfait de 750 € sans justificatifs de dépenses en lieu et place du pack maladie grave
- Ont été étudiés :
 - Un relèvement de 50 €, 100 € ou 250 € sur les packs plafonnés à 750 €
 - Un relèvement de 50 € ou 100 € pour les autres packs
- Des décisions à prendre sur le forfait maladie redoutée

IMPACT D'UNE HAUSSE DES PLAFONDS

Impact sur les packs plafonnés à 750 €

Dispositif	Plafond actuel	nombre de demandes éligibles	enveloppes consommées	% enveloppes consommées	coût d'une majo de 50 €	coût d'une majo de 100 €	coût d'une majo de 250 €	enveloppes consommées si 100 €	enveloppes consommées si 250 €
Aidant	750 €	35	16	46%	786	1 432	3 098	12	10
Coups Durs Décès	750 €	16	1	6%	50	100	140	1	0
Coups Durs Hospitalisation	750 €	133	28	21%	1 400	2 788	6 389	25	23
Coups Durs Maladie Grave	750 €	17	4	24%	200	400	1 000	4	4
Total évalué sur 2022 + 2023		201	49	24%	2 436	4 720	10 627	42	37
Evaluation en moyenne par an					1 218	2 360	5 314		

Impact sur les autres packs

Dispositif	Plafond actuel	nombre de demandes éligibles	enveloppes consommées	% enveloppes consommées	coût d'une majo de 50 €	coût d'une majo de 100 €	% enveloppes consommées si 100 €
Prévention Alimentation	200 €	58	8	14%	370	625	5
Prévention Dépistage	150 €	4	1	25%	19	19	0
Prévention Psychomotricité	500 €	155	47	30%	2 254	3 734	26
Total évalué sur 2022 + 2023		217	56	26%	2 643	4 378	31
Evaluation en moyenne par an					1 322	2 189	

- En cas de maladie redoutée, il est versé un forfait de 750 € sans justificatifs de dépenses afin d'aider les personnes concernées à réaliser des achats indépendants des prestations donnant lieu à remboursements dans les packs (ex : prothèse capillaire en cas de cancer)

- Il nous semble néanmoins délicat d'augmenter ce forfait sans justificatifs de dépenses
 - Un complément sur justificatifs de dépenses pourrait être remboursé¹ en complément du forfait
 - Par exemple, si le plafond maladie grave passe à 1 000 €, il pourrait être prévu, en cas de maladie redoutée un forfait de 750 € + 250 € sur justificatifs
 - La charge additionnelle pour le HDS serait de moins de **30 k€ (si plafond de 1 000 €)**

¹ mise en œuvre opérationnelle à voir

- Les packs représentent une charge annuelle actuellement de 180 à 190 k€
- Les fonds social représenterait environ 1 168 k€
- Les dépenses sont supérieures aux ressources d'environ 100 k€

	Fonds HDS estim. 2024
Montant début d'exercice	0 k€
Cotisations	2 850 k€
Dotation au fonds collectif santé (85%)	-2 423 k€
Disponible HDS hors fonds collectif santé	428 k€
Frais sur cotisations	-127 k€
Financement Hospiway	-14 k€
Financement C'Evidentia (Test de vue)	-123 k€
Financement Neopharma (TMS)	-83 k€
Financement Coaching santé ¹	-10 k€
Financement webinaires RPS	-6 k€
Financement des packs	
- Prestations versées au 31/10	-153 k€
- Prestations à verser au 1er janvier	74 k€
- Prestations à verser estimées	-100 k€
Produits financiers	3 k€
Dotation du fonds social	111 k€
Montant fin d'exercice	0 k€

	Fonds social estim. 2024
Montant début d'exercice	1 260 k€
Allocations versées au 31/10	-15 k€
Prestations à verser au 1er janvier	18 k€
Prestations à verser estimées	-23 k€
Dotation au fonds HDS	-111 k€
Produits financiers	38 k€
Montant fin d'exercice	1 168 k€

¹ dépense estimée fin 2024 sur un budget alloué de 70 k€